



Orléans, le 11 juillet 2024

Déclaration CE

Moteurs Leroy Somer déclare, par la présente, que les génératrices électriques des types :

A50.1, A50.2, A51.2, A 52.2, A 52.3, A 53.1, A 53.2, A 54, A 54.2, A55.3, A56, A56.2, A58, A60, A62

ainsi que leurs séries dérivées fabriquées par l'entreprise ou pour son compte :

MOTEURS LEROY-SOMER

1, rue de la Burelle
Boîte Postale 1517
45800 St Jean de Braye
France

MLS HOLICE STLO.SRO

Sladkovskeho 43
772 04 Olomouc
République Tchèque

répondent aux exigences des normes et directives suivantes :

Déclaration de conformité :

- EN et CEI 60034-1
- EN et CEI 60034-5
- EN et CEI 60034-22
- ISO 8528-3 " Groupes électrogènes à courant alternatif entraînés par moteurs alternatifs à combustion interne. Partie 3 : alternateurs pour groupes électrogènes".

Ces génératrices répondent également à la Directive ROHS n°2011/65/UE du 8 juin 2011 et son Annexe II n°2015/863 du 31 mars 2015, ainsi qu'à la Directive CEM n°2014/30/UE du 26 février 2014.

Déclaration d'incorporation :

Ces génératrices sont conçues pour répondre aux exigences essentielles Annexe 1, chapitres 1.1.2, 1.1.3, 1.1.5, 1.3.1, 1.3.2, 1.3.3, 1.3.6, 1.3.7, 1.3.8.1, 1.4.1, 1.5.1 to 1.5.11, 1.5.13, 1.6.1, 1.6.4, 1.7 (hormis 1.7.1.2) de ma Directive Machine n°2006/42/EC du 17 mai 2006, ainsi qu'à l'Annexe VII, partie B de cette directive et aux normes précitées.

En conséquence, ces QUASI-MACHINES, sont conçues pour être utilisées dans des groupes complets de génération d'énergie qui doivent satisfaire la directive n° 2006/42/CE du 17 Mai 2006 à condition que l'installation soit correctement effectuée par le constructeur de la machine (par exemple : en conformité avec nos instructions d'incorporation et d'installation et EN 60204-1 (2018-09) et NF EN IEC 60204-11 (2019-01) Sécurité des machines - Équipement électrique des machines").

AVERTISSEMENT :

Les génératrices mentionnées ne doivent pas être mises en service tant que les machines dans lesquelles elles doivent être incorporées, n'ont pas été déclarées conformes aux Directives n° 2006/42/CE, 2014/30/UE, 2011/65/UE et 2015/863 ainsi qu'aux autres Directives éventuellement applicables.

Moteurs Leroy-Somer s'engage à transmettre, à la suite d'une demande dûment motivée des autorités nationales, les informations pertinentes concernant la génératrice.

Le responsable de la constitution des dossiers techniques et de la présente déclaration est :

Yannick MESSIN, Responsable Technique LS Orléans, 1 rue de la burelle 45800 Saint Jean de Braye

LS Orléans Responsable Technique

Y. MESSIN

LS Orléans Responsable Qualité

J. LOPEZ

Moteurs Leroy-Somer

Siege social : Boulevard Marcellin Leroy CS 10015 - 16915 Angoulême cedex 9 - France
T: +33 (0)5 45 64 45 64 / www.nidecpower.com

SAS au capital de 32 239 235 € - RCS Angoulême 338 567 258.

6115 fr - 2024.07 / b